

# Une journée type de télétravail en voilier



(bon ok, ce n'est pas  
tous les jours comme ça...  
mais presque!)





6h45 : café

On prépare le navire...



TA MANA CREW

CHARLES, JULIE & LOÏS AUTOUR DU MONDE ♡

A photograph of a boat's cockpit area. A large blue canvas cover is draped over the side of the boat. On the white hull, there are two electronic instruments, possibly a speedometer and a tachometer, with digital displays. The boat has a white hull and a blue canvas cover. In the foreground, there are wooden planks, likely part of a deck or a ladder. The text "7h15 : appareillage" is overlaid on the blue canvas cover.

7h15 :  
appareillage

7h25 : on envoie la GV

28099





puis le foc



Petite nav' d'1h15

(C'est quand même  
mieux que le RER !)

## 2.1. Les Aires marines Protégées (AMP)

### LES RÉSERVES INTÉGRALES

Ces réserves naturelles intégrales, l'accès est interdit, à l'exception de l'accès autorisé pour la pêche, les coupes de bois, les travaux, les secours... (art. 213-9 du code de l'Environnement).

#### YVES MERLET

Localisation	Yeu (Grand Lagon Sud)
Superficie	37 350 hectares
Statut	Site Natura 2000 et Aire de Protection
Date de création de l'AMP	1973
Référence	Art. 213-2 du code de l'Environnement

Tout et tout passage de navire ou d'embarcation y est interdit, à l'exception de la pêche, la récolte, la cueillette minérale, animale ou végétale.

#### LOT DIGORO

Localisation	La Flèche
Superficie	15 hectares
Statut	Site Natura 2000 et Aire de Protection
Date de création de l'AMP	2000
Référence	Art. 213-2 du code de l'Environnement

Accès strictement interdit sur les parties émergées de la bande de 200 m autour de l'île. Tout accès par les aires de kite-surf est interdit.

Ces réserves naturelles intégrales sont très protégées et l'accès y est strictement interdit à l'exception de l'accès autorisé pour la pêche, les coupes de bois, les travaux, les secours... (art. 213-9 du code de l'Environnement).

### Sanctions

En cas de non-respect des dispositions, les sanctions encourues sont très lourdes : **Délit passible d'une amende pouvant aller de 9 MF et 2 ans de prison** (art. 216-2 du code de l'Environnement).

### BÉCIFS DE SEICHE-CROISSANT

Localisation	Nantaise
Superficie	45 hectares
Statut	Site Natura 2000 et Aire de Protection
Date de création de l'AMP	1999
Référence	Art. 213-2 du code de l'Environnement

Accès strictement interdit des bords émergés et sur une bande de 200 m autour des bancs. Tout accès par les aires de kite-surf est interdit.

#### LOT GOËLAND

Localisation	Goëland
Superficie	0,75 hectares
Statut	Site Natura 2000 et Aire de Protection
Date de création de l'AMP	1999
Référence	Art. 213-2 du code de l'Environnement

Accès strictement interdit du 3<sup>e</sup> octobre au 31 mars sur les parties émergées et sur une bande de 200 m autour des récifs. Utilisation d'engins motorisés et la pratique du kite-surf sont interdites dans la zone tampon.



On se renseigne sur la destination

8h45 : arrivée  
au mouillage





9h : au boulot !



11h45 : pause déj



15h : texte envoyé !



**15h30 : sieste**

(ou baignade, ou paddle, ou kayak...)

# 16h30 : retour au port

(pour être à l'heure à l'afterwork!)



on range, on rince, et on recommence le lendemain.



L'eau salée